



LES FEMMES ET LA DEMOCRATIE

Depuis les combats épiques livrés par les femmes pour obtenir le droit de vote aux efforts concertés déployés aujourd'hui partout dans le monde pour mettre en place des quotas visant à accroître le nombre de femmes élues représentantes, les femmes ont toujours eu une puissante alliée dans la démocratie. Elles ont reconnu que la participation démocratique est la clé permettant aux intérêts des femmes d'être représentés, de trouver une légitimité sociale et une réponse politique durable. Si les femmes ont besoin de la démocratie, la démocratie a également besoin des femmes.

Il est admis que le nombre très faible de femmes qui occupent des fonctions publiques - la moyenne mondiale actuelle étant de 16,7% à peine dans les assemblées nationales - constitue un déficit qu'il faut redresser. La participation accrue des femmes à tous les niveaux de la gouvernance démocratique - local, national et régional - diversifie la nature des assemblées démocratiques et permet au processus de prise de décision publique de répondre aux besoins des citoyens qui auraient été négligés par le passé.

Les femmes dans les parlements nationaux

Pourcentage dans les chambres unicamérales ou les chambres basses au 30 juin 2008

Pays nordiques	41
Amériques	22
Europe (y compris les pays nordiques)	21
Europe (sans les pays nordiques)	19
MONDE	18
Asie	18
Afrique subsaharienne	17
Pacifique	13
Etats arabes	10

Source : Union interparlementaire

Élections et participation des femmes à la politique



Partout dans le monde, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) soutient les efforts visant à augmenter le nombre de femmes élues. Il cherche aussi à renforcer les capacités des femmes en tant que législateurs efficaces une fois qu'elles sont élues. Toutefois, parvenir à instaurer la parité des sexes au niveau de la participation politique ne se limite pas à la réalisation de meilleurs ratios quantitatifs entre les hommes et les femmes au cours d'une année électorale. C'est pourquoi UNIFEM appuie également les initiatives visant à améliorer l'efficacité politique des femmes avant et après les élections. Pendant les élections, UNIFEM s'attache à renforcer les capacités des candidates et cherche à développer une approche soucieuse de la problématique homme-femme au sein des principales institutions qui prennent part au processus électoral telles que les commissions électorales et les médias. En Sierra Leone en 2007 par exemple, UNIFEM a aidé les organisations qui cherchaient à veiller à ce que le code de conduite des médias pendant l'élection comprenne une forte composante anti-discrimination afin de garantir que les candidates bénéficient de la même couverture médiatique - quantitativement et qualitativement – que les hommes. UNIFEM a également beaucoup travaillé sur les élections à venir et récentes au Burundi, au Cambodge, au Kenya, au Nigéria et en Sierra Leone.

Avant les élections, UNIFEM travaille avec les partis politiques qui encouragent la nomination de femmes à l'investiture. Il appuie également les efforts visant à aider les partis politiques à incorporer les priorités nationales sur la parité entre les sexes dans leurs campagnes et dans leurs programmes législatifs, et à nommer des candidates qui défendent avec énergie l'égalité entre les sexes. Après les élections, UNIFEM cherche à renforcer la capacité des électeurs à exiger des politiques d'égalité des sexes de tous les élus, une approche actuellement mise en place au Népal et au Kenya, avec des groupes de femmes qui suivent les élections ('Women's Election Watch) pour évaluer les performances législatives des politiciens.

Edification des circonscriptions et éducation civique

Un élément critique qui permet de garantir une participation effective et utile des femmes à la politique est la mise en place d'une « circonscription de l'égalité des sexes ». C'est pourquoi UNIFEM a appuyé des initiatives au Cambodge, en Haïti, au Népal et au Nigéria visant à renforcer les programmes politiques nationalement convenus relatifs à l'égalité des sexes et, dans le contexte des élections, à appuyer la diffusion d'informations adéquates à l'intention des électeurs, y compris des évaluations sexospécifiques des programmes des partis politiques. En outre, UNIFEM a collaboré avec les ministères de la condition féminine d'Afghanistan, d'Algérie, d'Argentine, de Colombie, de la République démocratique du Congo, de l'Equateur, de la Jamaïque, du Monténégro, du Maroc, du Paraguay, de la Serbie, de l'Afrique du Sud, de l'Uruguay,



du Venezuela et du Zimbabwe, et du territoire palestinien occupé pour aider à régler des questions telles que les ambiguïtés sur le rôle de ces ministères, et l'insuffisance des effectifs et des ressources.

Gouvernance démocratique et obligation redditionnelle

UNIFEM participe également à divers projets visant à améliorer la gouvernance démocratique soucieuse de l'égalité des sexes et l'obligation redditionnelle à l'égard des femmes. En Argentine par exemple, UNIFEM coopère avec la *Fundación Mujeres en Igualdad* (qui a reçu l'aide du FNUD) à un projet qui cherche à organiser et à mobiliser les femmes pour qu'elles luttent en faveur de la transparence et des droits des citoyens d'avoir accès à l'information. Cette année, UNIFEM collabore également avec le PNUD et l'organisation non gouvernementale, Gender at Work, pour mettre au point une initiative mondiale quinquennale dont l'objectif est d'améliorer la gouvernance afin de renforcer la capacité des femmes à accéder aux services publics, et d'exiger des comptes pour des services de mauvaise qualité ou des prestations inexistantes. Ce programme sera mis en œuvre dans six à dix pays.

Des lois et des politiques tenant compte des sexospécificités

UNIFEM cherche à aider, consulter, appuyer et développer les démocraties par la promulgation de lois et de politiques tenant compte des sexospécificités, en s'attachant essentiellement à traiter des lois et de la gouvernance relatives à l'égalité des sexes, de la violence contre les femmes, de la santé et de la pauvreté. UNIFEM s'intéresse tout particulièrement à l'élimination des dispositions discriminatoires figurant dans les lois et les politiques en vigueur, et à l'inclusion de dispositions relatives à l'égalité des sexes conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

En 2006, UNIFEM a appuyé l'inclusion de dispositions sur l'égalité des sexes dans les nouvelles constitutions rédigées en Bolivie, en Iraq, au Monténégro et en Thaïlande, et dans les constitutions provisoires du Népal et du Soudan. UNIFEM a également appuyé l'élimination de dispositions discriminatoires dans les lois et les politiques du Burundi, de l'Equateur, du Libéria et du Népal, et a fourni un appui technique et financier pour renforcer les droits des femmes et les lois sur l'égalité des sexes dans d'autres pays. On compte parmi les changements importants réalisés la pénalisation de toute forme de harcèlement sexuel et le droit des filles d'hériter de la terre familiale au Népal, ainsi que l'élimination des dispositions discriminatoires figurant dans la loi sur le VIH/sida en Equateur.

La participation des femmes aux processus de consolidation de la paix



UNIFEM cherche à faire en sorte que les femmes participent aux négociations de paix et aux processus de consolidation de la paix, et que les mesures d'urgence et provisoires de relèvement et les efforts de consolidation de la paix répondent aux besoins des femmes dans les pays sortant d'un conflit et dans les Etats fragilisés. Les domaines prioritaires incluent un appui à une participation aux processus électoraux, le renforcement des capacités des mécanismes nationaux de femmes et la détermination de modes de protection des femmes concrets et efficaces dans les situations de conflit.

Au Burundi, UNIFEM a non seulement organisé la participation des femmes aux pourparlers d'Arusha en tant qu'observatrices, mais il a ensuite aidé les femmes à obtenir un quota constitutionnel garant de leur participation politique. Au Soudan, UNIFEM a favorisé l'accès des femmes aux premier et troisième colloques des donateurs afin qu'elles puissent faire entendre leurs vues sur la mise en œuvre d'un accord de paix global. Au Libéria, UNIFEM a encouragé les femmes à s'inscrire sur les listes électorales en appuyant les organisations qui assuraient le transport des personnes qui vivaient loin des bureaux de vote ou qui, pour d'autres raisons, ne pouvaient pas s'inscrire.

Les femmes et l'obligation redditionnelle : qui rend des compte aux femmes ?

Le rapport biennal de UNIFEM, *Progress of the World's Women*, qui sera publié à la mi-septembre 2008, traitera d'un thème central pour la démocratie – l'obligation redditionnelle. Il montre comment, lorsque l'on cherche à comprendre les défis posés à l'obligation redditionnelle dans une perspective sexospécifique, les idées reçues relatives aux femmes peuvent fausser le fonctionnement des organismes de surveillance et empêcher de tenir compte des violations des droits des femmes. Il définit un programme de réforme institutionnelle qui garantira l'obligation redditionnelle envers les femmes dans les domaines de la compétition politique, de l'activité économique, du contrôle judiciaire, de la prestation de services et de l'élaboration et de la fourniture de l'aide internationale. Le rapport montre que les femmes dans le monde ont modifié la façon dont nous comprenons et renforçons la responsabilité démocratique.

